



## Chomage et prise en charge par la prevoyance

Par **olch07**, le **11/12/2014 à 15:05**

bonjour

voila une question pour une amie

assistaante maternelle, cotisant a l'ircem,elle a ete mise en invalidite cat 1 cpam

elle a donc repris un emploi a temps partiel complete par le chomage pour environ 1 an

ensuite chomage complet en attendant une nouvelle intervention chirurgicale prevue

donc environ 3 mois de chomage avant l'arret maladie pour l'intervention

l'ircem lui refuse le complement indemnites journalieres au motif qu'elle n'etait plus en activite

mais au chomage au moment de son arret maladie

est ce normal ou existe t il un recours

elle va etre mise en invalidite 2 pour aggravation de son etat comment l'ircem va faire son

calcul

merci pour elle

Par **P.M.**, le **11/12/2014 à 16:40**

Bonjour,

En principe, effectivement la prévoyance ne complète le salaire en cas d'arrêt-maladie

uniquement lorsque la salariée à ce statut et travaille chez un employeur adhérent pendant

qu'il y a cotisation...

Par **olch07**, le **11/12/2014 à 18:27**

ok merci mais pensez vous que s'il y a passage en invalidite cat2 il y aura un

complement(parce que en cat1 l'ircem ne complete pas)au principe d'aggravation de son etat

?

merci

Par **P.M.**, le **11/12/2014 à 18:52**

Tout dépend des garanties de la prévoyance mais j'en doute...

Par **olch07**, le **11/12/2014 à 19:01**

aïe aïe ou doit on chercher?

n'y a t il pas de texte au niveau national qui régirais ces problèmes

merci

Par **P.M.**, le **11/12/2014 à 19:27**

Il faudrait essayer de chercher par un moteur de recherche internet, sur le site de la prévoyance ou leur téléphoner ou par un forum spécialisé pour les assistantes maternelles...

Par **olch07**, le **11/12/2014 à 19:57**

merci beaucoup je vais chercher de ce cote la  
cordialement